



ÉCHOS DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Séance du 14 octobre 2015

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 869-2015 de la municipalité de Huntingdon qui vise à se conformer au règlement 260-2012, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, relativement à éliminer l'affectation terre publique qui correspondait à une emprise ferroviaire abandonnée et de créer une zone commerciale avec habitation;
- N°s 873-2015 de la municipalité de Huntingdon qui vise à prévoir l'usage C1, usage conditionnel dans la zone résidentielle HB-2, et d'établir les conditions auxquelles sont soumis les usages de la classe C-1;
- N°s 22.8-2015, 24.5-2015, 25.15-2015 de la municipalité d'Ormstown et N°s 083-2015-28, 084-2015-14, 086-2015-15 de la municipalité de Saint-Chrysostome qui visent l'identification d'îlots déstructurés à l'agriculture, les normes relatives aux installations d'élevage et à la gestion des odeurs en territoire agricole, et la liste des documents à fournir lors d'une demande d'une installation d'élevage;

Le règlement n° 283-2015 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'inclure une disposition voulant que certaines interventions puissent être autorisées dans les milieux humides répertoriés des territoires des municipalités de Saint-Anicet et de Sainte-Barbe, a été adopté.

Appui

La MRC du Haut-Saint-Laurent accorde son appui aux organismes suivants :

- La MRC d'Arthabaska qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reporter la date pour la modernisation des rôles puisque celle-ci entraîne une surcharge de travail au service de l'évaluation en raison des impacts importants tant sur le contenu et le format des fiches d'évaluation que sur les systèmes informatiques et cartographiques de support ainsi que sur la formation du personnel affecté à ces tâches;
- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui s'objecte fermement au projet de modification du *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de contrat de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*, particulièrement en ce qui a trait aux augmentations des tarifs et à la modification du mode d'établissement des loyers;
- La ville de Granby qui demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) le maintien du programme d'entretien de la Route verte;
- La MRC La Nouvelle-Beauce qui demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui.

Cours d'eau

La firme *Lapp Consultants Inc.* s'est vue attribuer les mandats suivants:

- surveiller les travaux de remise en état de la branche 10 de la branche ouest de la rivière La Guerre;
- mettre en place un programme d'équipement visant à mesurer le niveau de la rivière La Guerre pendant les crues printanières 2016.

Les contrats pour la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau suivants ont été attribués à la firme *Noël et Fils*:

- branche 17A du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, au coût de 21 086,42 \$;
- branche Billette de la Grande décharge, dans la municipalité d'Ormstown, au coût de 8 929,24 \$.

Dossiers divers

- La MRC du Haut-Saint-Laurent agira à titre de mandataire auprès des MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour l'administration des sommes consenties dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- Le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* du ministère des Transports du Québec.
- Le projet de plan de gestion des matières résiduelles a été adopté à l'unanimité par les maires et sera soumis à deux consultations publiques.
- Le contrat de procureur de la cour municipale a été attribué à M^e Sylvie Anne Godbout, pour une période de trois (3) ans (2016-2017-2018).
- La MRC du Haut-Saint-Laurent emboîte le pas à la MRC et au CLD de Vaudreuil-Soulanges qui ont décidé de ne pas renouveler le mandat confié à Tourisme Suroît, lequel viendra à échéance le 31 décembre 2015.
- Les prix suivants ont été attribués dans le cadre du concours de photographies 2015:

CATÉGORIE	TITRE	PHOTORAPHE
Commandite: Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, jeunesse	Sans nom #2	Patricia Legault
2 ^e place, jeunesse	Natures reflection	Dylan Buckman
3 ^e place, jeunesse	Bank of America	Dylan Buckman
Commandite: Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, adulte	Vue en plongée sans pouvoir plonger	Normand Jacob
2 ^e place, adulte	Site oublié	Maryse Leblanc
3 ^e place, adulte	Les pieds pendants	Céline Montpetit
Commandite: Les Galeries Ormstown		
Choix du public, jeunesse	Sunset in Saint-Anicet	Dylan Buckman
Choix du public, adulte	Woodland pond	Louis Riel

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 25 novembre 2015, à 10 h. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.